

Paris, le 23 novembre 2022

L'UNCCAS au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales Signature d'une convention avec la MNT

Mercredi 23 novembre, **le président de l'UNCCAS Luc Carvounas a signé une convention de partenariat triennale avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)** dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Territoriales.

La MNT est aujourd'hui un interlocuteur reconnu par les autorités publiques (Ministères, CSFPT) en matière de protection sociale de la fonction publique territoriale. L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale et la Mutuelle Nationale Territoriale, engagées l'une et l'autre dans le développement de l'action sociale, décident de mener des actions et notamment, dans ce cadre, de sensibiliser les CCAS-CIAS aux domaines de compétences de la MNT ainsi qu'aux solutions adaptées en termes de protection sociale qu'elle pourrait être amenée à proposer aux adhérents de l'UNCCAS.

Les actions programmées au sein de ces trois volets seront réalisées en 2023, 2024 et 2025.

Les partenaires ont décidé de s'engager à développer leurs échanges et de coopérer au plan national et au plan local.

À propos de l'UNCCAS

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale regroupe 4 200 CCAS/CIAS adhérents (8 000 communes) dont l'action concerne 70 % de la population, en métropole et outre-mer.

Les CCAS et CIAS, établissements publics locaux, ont un rôle de prévention et de développement social dans leur commune/intercommunalité. Ils gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées.

Le Conseil national de l'Unccas réunit notamment les élus du Conseil d'administration et les présidents des Unions départementales de CCAS-CIAS (UDCCAS) du réseau.

Contact presse & accréditation

Alissia Nono

Mob. : +33 6 33 72 87 50

Mail : anono@unccas.org